

On s'abonne, à Lyon, au bureau du journal, rue de la Fromagerie, n.º 7, au 2.º — Chez M. BADEUR, libraire, rue St-Dominique. — GÉURY, au cabinet littéraire, place des Célestins. — LEGRAS cadet, chef d'atelier, rue Imbert-Colomès, n.º 6.

A la Croix-Rousse, au cabinet littéraire, Grande-Rue, n.º 10.

A St-Etienne, chez M. PICHON, imprimeur. — SILVENT, place de l'Hôtel-de-Ville, n.º 37.

A Paris, à l'Office-Correspondance de MM. Lepelletier et C.º, rue Notre-Dame-des-Victoires, 18.

Et chez tous les Directeurs des postes.

# L'ÉCHO

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

1 f. 50 c. pour 1 mois. — 8 f. pour 6 mois.  
4 f. » pour 3 mois. — 15 fr. pour 1 an.

On ajoutera, pour frais de poste, 2 c. par numéro, pour le département; et 4 c. hors du département.

Ce journal paraît les mercredi et samedi soir.  
— Les abonnements se paient d'avance, et doivent partir du 1.º ou du 15 de chaque mois.

# DES TRAVAILLEURS,

Journal de la Fabrique de Lyon et du Progrès social.



## CHANGEMENT DE DOMICILE

*Et fondation d'établissements d'utilité publique.*

Les bureaux de L'ÉCHO DES TRAVAILLEURS seront établis, à compter de demain, rue de la Gerbe, n.º 3, au 2.º.

Ils seront ouverts depuis huit heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

Nous profiterons de ce changement de domicile pour réaliser plusieurs améliorations importantes, et dont nous croyons le succès utile à la cause que nous défendons :

1.º. Une indication d'ouvrage pour les ouvriers de la fabrique d'étoffes de soie;

2.º. Un bureau de consultations gratuites pour les ouvriers de toutes les professions;

3.º. Une bibliothèque cantonale ou cercle prolétaire. Nous publierons prochainement les prospectus de ces diverses entreprises; nous ne les consignons ici que pour en prendre date.

## EPHÉMÉRIDES LÉGISLATIVES.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — 2 janvier. On discute le projet d'adresse, qui a été rédigé par M. ETIENNE. M. Eusèbe SALVERTE parle contre; M. ROUL, pour; MM. DESADES, COULMAN, MORNAY, BERENGER sont entendus et la séance est levée à 5 heures et demie: M. Béranger a défendu l'institution du jury.

3 janvier. — Suite de la discussion de l'adresse. MM. Garnier-Pagès, Fulchiron, Chapuis-Montlaville, Viennet, Lafayette, Persil et Berenger, Maugin, Guizot, sont successivement entendus.

Nous donnerons dans le prochain n.º, un extrait des discours de MM. Garnier-Pagès et Fulchiron, qui ont trait aux ouvriers de Lyon.

4 janvier. — Suite de la discussion. MM. Lamartine, Auguste Giraud, Odilon-Barrot, Thiers, prennent la parole.

CHAMBRE DES PAIRS. — 2 janvier. La chambre adopte sans discussion le projet d'adresse qui a été rédigé par M. Molé. Le nombre des votans est de 100. Il y a 96 boules blanches et 4 noires.

C'est la première fois que la chambre des pairs se sert de boules pour voter. La séance est levée à trois heures moins un quart, après avoir tiré au sort la députation qui présentera cette adresse au roi.

## Discussion

SURVENUE ENTRE L'ÉCHO DE LA FABRIQUE

Et l'Écho des Travailleurs.

O combien les lecteurs doivent être las et rassasiés de ces discussions interminables, tantôt sur un objet, tantôt sur un autre, que la presse journaliste exploite ou subit à chaque instant! Avec quel dégoût nous sommes obligés nous-mêmes d'entrer chaque jour dans cette triste arène! mais au moins avons-nous une excuse: la presse doit répondre à la presse. Seule elle a, comme la lance

d'Achille, le pouvoir de guérir les blessures qu'elle fait. Mais que dire de ces hommes qui, mettant une force brutale à la place de la raison qui leur manque, veulent traduire toutes les questions de la presse en affaires particulières, toutes les questions personnelles en offenses? Nous avons fait connaître, et à une époque où nous étions désintéressés dans la question, notre opinion sur le *duel*. Nous accusera-t-on de la reproduire? Nous l'avons dit, et nous le répétons aujourd'hui comme alors: l'art des spadassins, pas plus que le fer des bourreaux, ne prouve rien, absolument rien dans toutes les questions soumises au domaine de la discussion.

Racontons en peu de mots l'origine de la querelle qui nous est suscitée.

Notre dernier numéro contient, sous la rubrique *CANCANS*, ces mots: *Nous souhaitons à MM. Bernard et Martinon la croix-d'honneur qu'ils ont sollicitée pour leur conduite en Novembre.*

Deux faits ressortent de ce peu de mots:

1.º Quelle a été la conduite de MM. Bernard et Martinon en Novembre? 2.º Ont-ils sollicité la croix-d'honneur pour cette conduite?

Quant à la première question, il ne nous appartient pas, comme adversaires politiques, ni de blâmer, ni de louer la conduite de MM. Bernard et Martinon en Novembre 1831. Nous dirons donc, en peu de mots et sans commentaires: MM. Bernard et Martinon n'étaient pas, à cette époque, dans les rangs des ouvriers insurgés, ils étaient dans ceux de l'ordre public, suivant l'expression convenue. Le premier se constitue le gardien, le protecteur du général Ordonneau, retenu prisonnier par les ouvriers; il contribue à son évasion, il l'a facilitée de tout son pouvoir. Le second prétend avoir rendu de grands services, et préserve la recette générale de tout attentat de la part des ouvriers; il s'en est fait délivrer un certificat qu'il a fait insérer dans tous les journaux, et que nous avons nous (c'est notre opinion) regardé comme une insulte gratuite aux ouvriers. Voilà quelle a été leur conduite; nous sommes historiens fidèles. Dans le cas contraire, qu'on nous démente.

Ces deux hommes sont devenus fonctionnaires, et dès lors nous avons le droit de scruter toute leur vie, de la raconter.

A la seconde question: *MM. Bernard et Martinon ont-ils sollicité la croix-d'honneur?* personnellement nous n'en savons rien, mais on nous l'a dit, et même plusieurs personnes. Mieux encore, on nous l'a écrit.

Par elle-même, la croix-d'honneur n'est pas un outrage: la solliciter est permis. Nous avons dit que ces messieurs l'avaient sollicitée pour leur conduite en Novembre; nous venons de raconter cette conduite: y a-t-il offense envers eux?

Mais enfin ils l'ont sollicitée, oui ou non; et s'ils ne

l'ont pas fait, le dire est une calomnie; en ce cas nous répondrons : QUI EST EXEMPT DE CALOMNIES ? MM. Bernard et Martinon n'ont qu'à désavouer le fait de cette publication, et le public jugera entr'eux et leurs détracteurs. Nous sommes neutres; ils devraient nous remercier de les mettre à même de se justifier de ce fait, puisque le bruit en circule, et qu'ils le regardent comme offensant pour eux. Désavouer publiquement était en effet la marche la plus simple, la plus rationnelle; nous aurions inséré avec empressement le désaveu de ces messieurs, et si nous l'avions refusé, oh! alors, nous aurions commis envers eux une insulte grave. Telle n'a pas été leur conduite: après avoir réfléchi deux jours, ils se rendent, accompagnés de MM. Matrod et Rivière cadet, rédacteur en chef, chez notre gérant. Rendez-vous est donné pour le même jour à midi, à l'Echo de la Fabrique. Nous renvoyons, pour ce qui s'y est passé, à la note ci-après de M. Sigaud. Nous attendions toujours qu'on nous prierait d'insérer une lettre de désaveu. Point du tout: mais la colère est une mauvaise conseillère. Le lendemain paraît dans l'Echo de la Fabrique la note insolente que voici :

MM. Bernard, chef d'atelier et gérant de l'Echo de la Fabrique, et Martinon, chef d'atelier, se sont présentés ce matin, à huit heures, chez M. Sigaud, gérant de l'Echo des Travailleurs, accompagnés de M. Matrod, président de la commission de surveillance de l'Echo de la Fabrique, et l'un des rédacteurs de ce journal. M. Sigaud, après avoir déclaré n'avoir nulle connaissance de la note insérée contre MM. Bernard et Martinon, dans le n° 18 de l'Echo des Travailleurs du 1<sup>er</sup> janvier 1834, dans laquelle il est dit que : MM. Bernard et Martinon ont sollicité la croix-d'honneur pour leur conduite en novembre 1831, a accepté, pour rendre raison de cette note, un rendez-vous pour midi au bureau de l'Echo de la Fabrique. M. Sigaud s'est présenté à l'heure convenue, accompagné de M. Falconnet, chef d'atelier, a de nouveau désavoué cette note, mais a refusé toute espèce de satisfaction à MM. Martinon et Bernard, déclarant qu'il lui fallait jusqu'au lendemain, à huit heures du matin, pour produire une prétendue lettre, sur l'attestation de laquelle la note calomnieuse avait été rédigée. Etonnés du délai demandé par M. Sigaud, pour la reproduction de cette lettre et la réparation vivement sollicitée, MM. Bernard et Martinon appellent lâches et infâmes calomnieurs les hommes qui se sont associés à la publication de cette note, et tiennent également M. Sigaud pour un lâche et infâme calomniateur, s'il persiste à reculer devant la réparation qui lui a été demandée en sa qualité de gérant du journal l'Echo des Travailleurs.

Agréez, M. le Rédacteur, nos salutations respectueuses.

Lyon, 4 janvier 1834.

BERNARD, Gérant.

MARTINON.

Justement indigné d'une pareille provocation, M. Sigaud s'est rendu lundi soir à la commission de l'Echo de la Fabrique, accompagné de MM. Falconnet, Legras aîné, Legras cadet, Carrier, Berger, Lavallée et Allard, et a requis M. Bernard d'insérer la réponse que nous transcrivons ici.

En réponse à la note insérée dans le n° 53 de l'Echo de la Fabrique, signé de MM. Bernard, gérant de ce journal, et Martinon prud'homme, je déclare que, comme gérant de l'Echo des Travailleurs, je suis responsable, et j'avoue tout ce qui y est inséré. Si donc il est dit : Nous souhaitons à ces messieurs la croix-d'honneur qu'ils ont sollicitée, c'est que vrai ou faux, ce bruit a acquis une grande consistance. M. Bernard en est convenu lui-même: dès-lors il n'y a pas calomnie. J'étais malade (1) lorsque je me rendis au bureau de l'Echo de la Fabrique, accompagné de M. Falconnet; car, nous sommes aussi tous solidaires à l'Echo des Travailleurs. Je trouvai MM. Bernard et Martinon; ils ne voulurent pas s'expliquer; ils attendirent que MM. Rivière, rédacteur en chef, et Matrod fussent arrivés: alors ils eurent la bouche ouverte et commença une scène scandaleuse. J'ai affirmé, et celui qui le niera est un insolent, que cette note n'avait été écrite que sur le vu d'une lettre que notre rédacteur en chef n'avait pas cru devoir insérer, à raison d'imputations bien plus graves encore contre M. Bernard. On pouvait donc, suivant ma demande, remettre l'explication au lendemain; ce n'était pas trop puisque MM. Bernard et Martinon avaient pris deux jours pour réfléchir sur l'insistance de ces MM. qui paraissaient vouloir se battre tous à la fois (ce qui était impossible, puisqu'ils étaient quatre, et que nous n'étions que deux). M. Falconnet dit : « Nous sommes venus en confiance : puisque vous voulez de suite une réparation, quel est celui qui veut venir avec moi ? » M. Martinon se présente et M. Falconnet ayant accepté, au lieu de laisser régler les conditions du duel, M. Martinon se précipita comme un furieux sur mon ami. Une lutte indécente allait s'engager, lorsque MM. Matrod et Rivière, prévoyant les conséquences, s'interposèrent en blâmant M. Martinon. Maintenant le public jugera.

Quant au fait en lui-même qui donne lieu à cette discussion, il est fâcheux pour MM. Bernard et Martinon d'être victimes peut-être

d'une calomnie, mais c'est un malheur dont personne n'est exempt. J'aurais accueilli leur désaveu; c'est la seule réparation qu'un journaliste doit à un citoyen, quel que soit son rang. Maintenant qu'il est fait justice de l'épithète de calomniateur, passons à celle de lâche. Elle est ridicule dans la bouche de ces messieurs qui ne se la permettent que pour se donner un air de bravoure qui ne séduit personne aujourd'hui, et qui n'auraient pas dû refuser la raison qu'on leur offrait, après l'avoir si hautainement demandée.

Je renvoie les mots de lâches et de calomnieurs à ces messieurs: ils leur conviennent mieux qu'à moi.

SIGAUD.

Après l'avoir lue, M. Bernard, pour toute réponse, l'a déchirée. Dès-lors une réparation est devenue nécessaire, parce qu'il y a eu offense personnelle. MM. Falconnet et Legras en ont demandé raison, et un duel a été arrêté entr'eux et MM. Bernard et Martinon, pour hier à huit heures du matin.

En suite de cet ajournement, MM. Falconnet, Legras aîné, Bernard et Martinon se sont rendus sur le terrain, assistés de leurs témoins qui étaient, savoir: du côté de l'Echo des Travailleurs, MM. Carrier, Charpentier, Frédéric fils et Marmin, et du côté de l'Echo de la Fabrique, MM. Bouillon, Brun aîné, Matrod et Rivière cadet. Là ont eu lieu les explications qui ont amené les déclarations suivantes; elle termineront probablement cette affaire qui n'aurait jamais dû avoir lieu, puisque l'Echo des Travailleurs n'était pas sorti de la limite des convenances et n'avait fait que répéter un bruit que son devoir lui imposait de recueillir.

Vu la note insérée dans le N° 18 de l'Echo des Travailleurs, 1<sup>er</sup> janvier 1834, et vu la note publiée dans l'Echo de la Fabrique N° 53, 5 janvier 1834; une rencontre a eu lieu entre MM. Bernard, gérant de l'Echo de la Fabrique, Martinon, chef d'atelier et MM. Legras et Falconnet, collaborateurs de l'Echo des Travailleurs. Nous déclarons aujourd'hui que, par une circonstance tout-à-fait imprévue, l'auteur de la lettre sur laquelle a été prise la note publiée dans ledit journal, s'étant fait connaître, et de franches explications ayant eu lieu entre les deux parties, MM. Bernard et Martinon entendent annuler hautement tout ce qui a été dit par eux contre M. Legras, représentant M. Sigaud, malade, et M. Falconnet, pour arriver à la connaissance de celui qui les a lâchement calomniés, se réservant telle action qui leur conviendra contre cet homme.

La présente déclaration sera insérée dans le plus prochain N° de l'Echo des Travailleurs, de l'Echo de la Fabrique et de la Glaneuse.

Suivent les signatures.

Vu la note insérée dans le N° 18 de l'Echo des Travailleurs, 1<sup>er</sup> janvier 1834, et vu la note publiée dans l'Echo de la Fabrique N° 53, 5 janvier 1834; une rencontre a eu lieu entre MM. Legras et Falconnet, collaborateurs de notre journal, et MM. Bernard, gérant de l'Echo de la Fabrique, et Martinon, chef d'atelier. Nous déclarons aujourd'hui que, par une circonstance tout-à-fait imprévue, l'auteur de la lettre sur laquelle avait été rédigée la note publiée dans notre journal, s'étant fait connaître, et de franches explications ayant eu lieu entre les deux parties, la responsabilité de cette affaire retombe toute entière sur l'auteur, et MM. Legras et Falconnet en repoussent toute espèce de responsabilité et la désavouent hautement au nom du journal l'Echo des Travailleurs.

La présente sera insérée dans le plus prochain N° de l'Echo des Travailleurs, de l'Echo de la Fabrique et de la Glaneuse.

Suivent les signatures.

## Aunage des Étoffes de la Fabrique

DE LYON.

Plusieurs négocians des États-Unis, de Paris et de Lyon viennent de signer une convention qu'ils ont déposée à la chambre du commerce de Lyon, qui a pour but de prévenir l'abus qui s'était introduit dans la fabrique de Lyon, de plier les étoffes à moins de 116 cen-

(1) La maladie de M. Sigaud n'est nullement simulée. Il a l'œil gauche dans un état de souffrance évident.

timètres. Voici cette convention telle qu'elle a paru dans le *Courrier de Lyon* :

« Les soussignés, commissionnaires et acheteurs de  
« marchandises de la fabrique de Lyon, étant convain-  
« cus de la nécessité de faire établir une règle uniforme  
« pour l'aunage des étoffes, ont dans leur intérêt per-  
« sonnel, ainsi que dans celui de leurs acheteurs aux  
« Etats-Unis, pris l'engagement de bonne foi et sur  
« leur honneur, de ne pas recevoir des fabricans des  
« étoffes pliées à moins de 116 centimètres présentées  
« à l'aune sur banque sans tirer, établissant cet aunage  
« pour base avec 1 pour cent de don, et pour chaque  
« centimètre de moins, ils exigeront un don de 2 pour  
« cent. Nous nous engageons à donner une préférence  
« marquée à l'étoffe aunée à 116 centimètres, notre  
« objet n'étant que d'établir un aunage uniforme; le  
« présent engagement devant avoir effet à partir du 1<sup>er</sup>  
« mars 1834, et être publié dans deux des journaux de  
« Lyon, pendant deux mois, et dans deux des jour-  
« naux de New-York, pendant deux semaines. »

Ont signé MM. les négocians des villes suivantes :

NEW-YORK : Thompson; Austend et Wymbs; S. Griswold; J. W. Steinbrunear et C.<sup>e</sup>; Chuard et Boell; John Carow; S. et F. Dorr; Babcock et Suydane; Lec, Bird et C.<sup>e</sup>; Baker Rose et C.<sup>e</sup>; James Allain; S. et H. Sheldon et C.<sup>e</sup>; Charles Brugiére J.; Voisin et Jardy.  
BOSTON : Howey et Miter.

PARIS : N. B. Draper, B. G. Waincoright et C.<sup>e</sup>; J. Lane et C.<sup>e</sup>; Chazourney et Paillet; Vouthier fils; H. Edward et C.<sup>e</sup>; Feuillet et Bordier; J. N. Storow J.; Low et Berry; Ph. J. R. J. Félix et C.<sup>e</sup>.

LYON : Crozet et Prunier; Camille Dugueyt et C.<sup>e</sup>; Berger, Duma-  
zaud et Vouillemont; M. Casati et B. Puy fils; Aubernon et Morel;  
Julian et C.<sup>e</sup>; Billet-Landar et fils; Chevrolat frères et C.<sup>e</sup>; Polin et  
C.<sup>e</sup>; Mottard frères; J. B. Viale; Francis Theurin; J. M. Mey; J. V.  
Genissieu; Imbert et Comp.; Voron; C. Mante et Comp.; Saulnier  
ainé; J. Trapadoux.

Nous insérerons sans frais les adhésions des négocians  
à la convention ci-dessus.

## Association commerciale d'échanges.

Dans un article inséré samedi dernier, vous vous plaignez, monsieur, du silence que j'ai gardé, après avoir annoncé une série d'attaques contre le système d'échanges proposé par M. Mazel. Cette circonstance vous fait regretter d'avoir accueilli une lettre anonyme, et vous conduirait à déclarer qu'à l'avenir vous refuserez l'insertion de toutes celles dont l'auteur ne vous serait pas connu.

Vous voyez que lorsqu'il le faut, mes réponses ne se font pas attendre; mais permettez-moi d'abord, M. le rédacteur, de m'élever contre votre résolution, dans l'intérêt même de la discussion et de la vérité.

Je comprends très bien que toutes les fois qu'on aborde des questions qui touchent aux personnes, votre devoir soit d'exiger une garantie dans la signature d'un citoyen; mais lorsqu'il s'agit seulement d'émettre une opinion sur un système quelconque, la connaissance de celui auquel elle appartient est sans intérêt pour le public. Si les raisons sont bonnes, il les adopte; si elles sont mauvaises, l'autorité d'un nom, même recommandable, ne saurait les faire admettre. Je continuerai donc à m'entourer d'une précaution qui offre plus de liberté à ma plume, en me dégageant de toute convenance, de toute condamnation particulière.

J'arrive à l'échange. Lorsque j'ai dit dans ma première lettre que je suivrais pas à pas les tentatives de cet établissement, vous n'avez pas attendu de moi, sans doute, une série d'articles pour discuter à perte de vue la théorie de l'échange. Je fais un meilleur cas des colonnes de votre journal: je laisse les théories et les prospectus pour me placer vis-à-vis des faits.

J'ai avancé que les engagements qu'on proposait aux adhéssionnaires de l'échange étaient onéreux, et les avaient plus qu'ils ne pensaient. Les directeurs avaient une démonstration à faire: c'était, ce me semble, de livrer à la presse la formule de ces engagements, et d'expliquer l'étendue des obligations qu'on impose aux adhéssionnaires. Ces messieurs ont préféré nous dire: « Qu'ils n'ont d'autre intérêt que celui du triomphe d'une institution que leur conscience et leur patriotisme leur font un devoir de soutenir. » Vous sentez bien que je ne saurais accepter cette déclaration pour une réponse.

J'en avais dit assez pour provoquer des explications un peu plus catégoriques. Quoiqu'il en soit, je me disposais à répliquer, lorsque j'ai lu dans un journal la critique que vous avez reproduite dans votre dernier numéro. Elle contient des objections extrêmement sérieuses, qui méritaient une prompte réfutation: comme je n'aime pas à compliquer les questions, j'ai voulu attendre que cet autre gant fût ramassé. Il ne l'a pas été.

Jusque là, vous ne trouverez pas mauvais, M. le rédacteur, de régler ma conduite sur la votre, et de persister à ne pas en dire d'avantage jusqu'à ce qu'on nous ait éclairé tous deux. Alors le public jugera, s'il ne l'a fait déjà.

Agreez, M. le rédacteur, l'expression de mes sentimens distingués.  
J....

## Elections Départementales.

M. Fulchiron, nommé membre du conseil général de département par les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> cantons de Lyon, ayant opté pour le 5<sup>e</sup>, les électeurs du 6<sup>e</sup> canton sont convoqués pour le dimanche 12 janvier prochain, à 9 heures du matin, au Palais de Justice, place St-Jean, salle du tribunal de police correctionnelle.

## Bibliothèque Populaire.

Nous avons annoncé, dans le N<sup>o</sup> 13 du journal, cette intéressante et utile collection que plusieurs littérateurs distingués réunis publient sous le titre de *Bibliothèque populaire* (1). La presse n'a eu qu'une voix sur le mérite de cette entreprise. La *Bibliothèque populaire* a eu le bonheur rare aujourd'hui, et qu'elle ne partage qu'avec le *Journal des Connaissances utiles*, de recueillir l'unanimité des suffrages.

Nous allons, suivant notre promesse, donner la nomenclature des ouvrages qui ont paru jusqu'à ce jour.

Sous le titre de *Notions générales sur les lettres, les sciences et les arts*, M. Ajasson de Grandsagne a publié en 1 vol. l'introduction de cette encyclopédie nouvelle.

La chronologie et la géographie sont les deux yeux de l'histoire, a dit le savant Rollin; une place importante leur a été réservée. M. A. Dubocage a publié en 2 vol. la *Géographie générale*; MM. Jomard et Valentin Parisot, la *Géographie d'Europe* en 1 vol; le même en société avec M. Jomard, a publié la *Géographie de la France*, 1 vol.; M. Ferdinand Denis, dont le nom reviendra souvent, a publié la *Géographie du Brésil*, 1 vol.; M. E. Duchâtelet a donné en 1 vol. la *Chronologie ou dates des événemens remarquables*.

Avant d'aborder les temps historiques, il était indispensable de faire connaître ceux fabuleux dits héroïques: M. A. Boinne Simon a écrit la *Mythologie grecque et romaine*, 1 vol.; l'*Histoire des Israélites* a été écrite par M. l'abbé Hunkler; il a résumé en 1 vol. Joseph, Pridéaux, Berruyer, et les autres auteurs qui ont écrit sur le peuple de Dieu. L'*Histoire de la Grèce et de la Macédoine*, par M. Achille Chardin; l'*Histoire des empereurs byzantins et latins*, par M. Th. B.; l'*Histoire des Croisades*, par Francisque Michel; *De l'établissement des Européens dans les Indes*, par Ach. Chardin; *De la Russie*, *De la Prusse*, *Du Brésil*, *De l'Allemagne*, *De la Suisse et des Pays-Bas*, sont écrites chacune en 1 vol.; la première, par Louis Paris; la seconde, par Hipolyte Thibaut; la troisième, par Ferdinand Denis, la quatrième, par H. Martin. Les *Révolutions de la Perse* ont eu pour historien M. Bonvalot, savant professeur du Collège de France. Cet ouvrage forme 1 vol. M. J.-B. Mesnard a écrit l'*Histoire du Portugal*, aussi en 1 vol. La France méritait une histoire spéciale, M. Auguste Savagner s'est chargé de cette tâche; 9 vol. de son *Histoire de France*, qui commence à l'origine de l'établissement des Francs dans les Gaules, et finit à 1789, où surgit une ère nouvelle, ont déjà paru. M. Savagner a laissé à Lyon, comme professeur et comme patriote, une réputation qui nous dispense de tous éloges. Il est dans la France une ville et un homme qui ont droit chacun à une histoire spéciale. M. Eugène de Monglave a écrit en 2 vol. l'*Histoire de la ville de Paris*; et dans un même nombre de volumes M. Savagner a su restreindre la vie immense de Napoléon; les guerres de la révolution méritaient aussi une histoire détaillée, un officier de la 32<sup>e</sup> demi-brigade a écrit la *Campagne d'Italie en 1796*, et celle d'*Egypte et de Syrie*, en 1799. La *Campagne d'Austerlitz de 1805*, a eu pour historiens Louis Couaillhac, dont le nom est également cher aux Lyonnais et aux muses, et V. Fleury. Les *Campagnes d'Espagne et de Portugal* ont été publiées en 1 vol. par un anonyme.

(La suite au prochain numéro).

## Jurisprudence.

SUR LES NOTAIRES.

Notre sollicitude pour les intérêts de la classe ouvrière trop confiante de sa nature, nous a forcés de si-

(1) Voyez aussi les articles que nous avons publiés sur elle dans l'*Echo de la Fabrique*, à l'époque où nous le rédigeons (N<sup>os</sup> 11, 14, 23, 24 et 31 de l'année 1833).

gnaler l'abus des dépôts faits chez les notaires pour parvenir au placement des sommes qu'on veut prêter par hypothèques. Dans le N° 54 de l'*Echo de la Fabrique* (1832), nous avons examiné la question si le notaire qui avait conseillé un prêt hypothécaire à son client, et qui avait ensuite reçu l'acte, était responsable de la validité de ce prêt (1). Nous avons résolu cette question affirmativement; nous avions pour nous l'autorité du tribunal civil de la Seine, et contre nous celle de la cour d'appel et du journal des notaires. Persistant dans notre manière de voir, nous avons posé dans le N° 5 de l'*Echo de la Fabrique* (1833) cette autre question: « Les notaires sont-ils contraignables par corps pour la restitution des sommes qui leur sont confiées et qu'ils détournent à leur profit? » Cette question venait d'être résolue négativement, le 17 janvier 1833, par la cour de Paris dans l'affaire du général Bonnet contre M. Maine de Glatigny. Obligés d'accepter la jurisprudence d'une cour souveraine, nous en tirons la conséquence naturelle qu'il ne fallait confier aucuns fonds aux notaires pour en faire le placement; mais ne se rendre chez eux que pour donner l'authenticité aux actes de prêt dont on serait convenu hors leur présence. Une affaire identique vient de se présenter devant la même cour; elle est revenue sur sa jurisprudence et a condamné, le 16 novembre dernier, MÊME PAR CORPS, le notaire Barre à payer à Héloin, ancien avoué, la somme de 38,700, solde de celle de 58,700 qu'il lui avait remise pour en opérer le placement. La cour n'a pas considéré le dépôt comme nécessaire, et dès-lors l'art. 2060 du code civil ne s'est pas trouvé applicable; mais elle a considéré que, quoique le dépôt ne fût pas nécessaire, il y avait eu dépôt et violation de ce dépôt, et la contrainte par corps a été prononcée en vertu de l'art. 408 du code pénal. Barre a encore été condamné à 5000 fr. de dommages intérêts, somme excédant les intérêts légalement dus. Cette décision nous paraît plus conforme à l'équité que la précédente. Le créancier n'en sera peut-être pas plus avancé; mais il n'y aura pas un scandale public, la justice aura fait tout ce qu'il était en son pouvoir de faire pour le réprimer: du reste, les prêteurs sont suffisamment avertis par ces arrêts itératifs que le dépôt d'une somme d'argent chez un notaire pour en opérer le placement, n'est nullement nécessaire. Il n'est qu'un acte de confiance personnel à l'individu, et sur lequel la qualité de notaire ne doit influencer en rien. C'est principalement ce que nous voulions établir; trop de déconfortures de ces fonctionnaires ont montré que, ne se bornant pas à leurs honorables fonctions, ils courent chaque jour les chances du commerce et des spéculations, lorsque leur conduite privée elle-même n'amène pas ces déplorables faillites. Il y a certainement dans la classe des notaires, de nombreuses, d'honorables exceptions; mais il faut en tenir compte à l'homme et non au fonctionnaire; il faut surtout perdre la manie de se laisser éblouir par un titre et par la considération publique qui n'est ordinairement que la suite de ce titre obtenu à prix d'argent et qui crée de suite pour l'homme privilégié une prévention favorable.

*Souscription ouverte en l'étude de M<sup>e</sup> DUCRUET, notaire, rue Bombarde, en faveur des incendiés de la montée du Garillan.*

#### 1<sup>re</sup> SOUSCRIPTION.

MM.

Anonyme 5 fr., idem 5 f., veuve Bodin 5 f., collecte 33 f., anonyme 2 f., idem 1 f. 50 c., idem 5 f., Thibaud 3 f., son neveu 2 f., veuve Gutérinet fils 100 f., M<sup>me</sup> Boisset 15 f., M. Pellien 10 f., anonyme 12 f., une dame 10 f., anonyme 5 f., Rousset père 5 f., Roux-Gardelle 50 f., Degeorges 10 f., demoiselle Avrillon 5 f., D... 30 f., M<sup>me</sup> De Ribanton 10 f., Perron 2 f., P. C. 10 f., une dame 15 f., demoiselle Dammas 12 f. M<sup>c</sup> D., 20 fr.

Total 384 fr. 50 c.

L'approche de l'hiver rend ces incendiés (DOUZE MÉNAGES D'OUVRIERS) plus malheureux encore. La bienfaisance publique doit venir à leur secours. Nous engageons les travailleurs à ne pas oublier qu'ils sont

(1) Voyez encore à ce sujet et dans une autre espèce le N° 12 de l'*Echo de la Fabrique* p. 99, de l'année 1833.

tous solidaires, et à porter leur modeste offrande dans l'étude de M<sup>e</sup> DUCRUET. Elle y sera accueillie comme celle de l'homme riche. Les embarras d'un établissement nouveau nous ont seuls empêchés d'ouvrir nous-mêmes une souscription au profit de nos infortunés concitoyens.

« Parmi des milliers de personnes de tout âge qui ont recouvré la vue par les soins de M. Williams, ancien oculiste de feu S. M. Louis XVIII, et l'ex-roi Charles X, et oculiste honoraire de S. M. Louis-Philippe 1<sup>er</sup>, roi des Français, et Léopold 1<sup>er</sup>, roi des Belges, une cure extraordinaire, faite depuis près de vingt ans, mérite d'être citée. Le malade lui-même donne les détails de sa cure par la lettre suivante du 5 décembre 1833.

Vous n'avez pas oublié, mon cher docteur, et moi encore moins, qu'en 1814 j'ai été complètement guéri, grâce à vos bons soins, d'une amaurose incomplète et d'une cataracte dont j'étais menacé; enfin préservé de la perte de la vue, dont plusieurs oculistes et médecins très célèbres, m'avaient menacé avant six mois, en ne me laissant aucun espoir de guérison sans opération chirurgicale.

Je prends aujourd'hui la plume pour vous parler du nouveau traitement que vous m'administrez pour perfectionner ma vue et en faire une vue de jeune homme, en dépit de près de 77 ans, âge que j'aurai atteint bientôt d'après un maudit extrait baptistaire bien et dûment légalisé le 7 août 1757.

J'étais content et même plus que content de l'état de ma vue; mais le soir la lumière des lanternes commençant à me fatiguer, mes yeux se remplissaient de larmes et de brouillards; j'éprouvais aussi dans la journée le même symptôme. Vous m'avez fait espérer de m'être encore utile sous un mois de traitement, et vous m'avez tenu votre parole quoique que nous ne soyons encore qu'au seizième jour. Je m'empresse donc de vous apprendre que je marche aussi hardiment dans les rues que si je n'avais que trente ans; que la lumière des lanternes ne me fatigue, ni ne me blesse plus la vue.

Je ne vous parle point, mon cher docteur, de ma reconnaissance: jouissez de tout le bonheur que vous m'avez procuré, ainsi que des bénédictions des malheureux auxquels vous rendez tous les jours la lumière. Ne voulant pas abuser de vos momens si précieux à l'humanité, je termine ma lettre en vous renouvelant l'assurance de mon attachement bien sincères avec lesquels je suis, monsieur, votre humble serviteur, etc.



DE BOURGEVIN, rentier, ancien conseiller du roi en ses conseils, grand officier de la grande chancellerie, garde des rôles des officiers de France.

Paris, le 3 décembre 1833, rue des Trois-Frères, n. 16, Chaussée-d'Antin.

M. Williams se trouvera chez lui tous les jours à l'hôtel des Colonies, rue de la Préfecture, n. 8, à Lyon, entre onze heures du matin et quatre heures du soir, où les malades aisés, éloignés de la ville, pourront lui adresser leurs consultations par écrit, franco: il répondra.

## Lyon.

Lundi dernier, un duel au pistolet a eu lieu entre MM. Viton, ancien maire de la Guillotière, et Clerc, marchand de bois. Le premier a été tué. Ce duel a eu pour cause une querelle politique.

Nous ne saurions trop déplorer cette coutume barbare, et on ne parviendra à l'extirper qu'en frappant les délinquants de peines infamantes telles que la mort civile.

— Une souscription a été ouverte chez M. Laforest, notaire, rue de la Barre, en faveur des incendiés de la rue Bourchanin.

— Un homme a été écrasé avant-hier, par une charrette, sur le quai de l'Hôpital.

## CANCANS.

★ ★ L'association commerciale d'échanges aurait bien mérité des ouvriers si elle voulait se charger d'échanger les prud'hommes.

★ ★ Le préfet a fait mander M. Berbrugger pour prendre des leçons de théorie sociétaire. Aussitôt qu'il aura appris l'art d'harmoniser, il se propose d'harmoniser le conseil des prud'hommes et les ouvriers, les journalistes entr'eux, etc.... Nous souhaitons qu'il réussisse.

★ ★ Le jésuite Adam est le premier homme du monde, dit un jour Voltaire. Et pourquoi?... parce que son nom commence par la première lettre de l'alphabet; en ce cas, M. Bernard est le second homme du monde.

SIGAUD, gérant.